

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **treizième jour de septembre 2010 à 20h00**
à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

10-09-251

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 9 août, 16 août et 23 août 2010.

ADOPTÉE

10-09-252

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 17 août 2010	
- no 0CH001328	142.09 \$
- En date du 18 août 2010	
- nos 0CH001329 & 0CH001330	20 943.60 \$
- En date du 20 août 2010	
- nos 0CH001331 à 0CH001333	1 129.56 \$
- En date du 25 août 2010	
- nos 0CH001334 à 0CH001339	10 900.22 \$
- En date du 31 août 2010	
- no 0CH001340	69.82 \$
- En date du 1 ^{er} septembre 2010	
- nos 0CH001341 à 0CH001344	30 829.88 \$
- En date du 2 septembre 2010	
- nos 0CH001345 & 0CH001346	200.00 \$

- En date du 3 septembre 2010
- no 0CH001347 14.22 \$

- En date du 8 septembre 2010
- nos 0CH001348 & 0CH001349 3 615.58 \$

Fonds immobilisation :

- En date du 26 août 2010
- nos 0CH200017 22 375.38 \$

- En date du 2 septembre 2010
- nos 0CH200018 102 928.51 \$

- dépôts salaires des périodes 201032 à 201035

ADOPTÉE

10-09-253

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

Fonds administration :

- En date du 13 septembre 2010
- nos 0CH001350 à 0CH001472 209 423.70 \$

Fonds immobilisation :

- En date du 13 septembre 2010
- no 0CH200019 112 087.04 \$

ADOPTÉE

10-09-254

Assurance collective – Renouvellement 2010-2011

ATTEDNU QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Princeville;

ATTEDNU QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, sont justifiées;

ATTEDNU QUE le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTEDNU QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTEDNU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Princeville et qu'ils jugent opportun de les accepter :

Il est proposé par le conseiller Claude Côté et unanimement résolu que le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Princeville pour une pé-

riode du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011 pour une prime annuelle estimée de 72 064.62 \$ taxes incluses.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe financier AGA inc.

ADOPTÉE

10-09-255

Proclamation de la semaine de la justice réparatrice

ATTENDU QUE, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

ATTENDU QUE, les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victime, délinquant, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la préparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

ATTENDU QUE, le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, «**Réflexion sur le passé, le présent et l'avenir**», donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel et unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville *proclame la semaine du 14 au 21 novembre 2010, Semaine de la justice réparatrice.*

ADOPTÉE

10-09-256

Demande de prolongation de délai – Projet d'infrastructures de la rue Saint-Jacques Est – Programme PRECO

ATTENDU QUE des délais incontrôlables dans la conception des plans et devis ont retardé l'appel d'offres et ainsi la réalisation des travaux de renouvellement de conduites sur la rue Saint-Jacques Est;

ATTENDU QU'au mieux, les travaux pourront être débutés fin octobre et terminés en juin 2011, dépendant de la température;

ATTENDU QUE la date butoir pour la réalisation de ce projet dans le cadre de PRECO est le 31 décembre 2010;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de demander aux gouvernements provincial et fédéral de prolonger le délai pour la réalisation du projet de renouvellement de conduites pour la rue Saint-Jacques Est jusqu'au 31 mai 2011.

ADOPTÉE

10-09-257

Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 801 000 \$ pour des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts, et de voirie sur la rue Saint-Jacques Est

Avis de motion est donné par le conseiller Rock Paquin qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée sera adopté un règlement décrétant une

dépense et un emprunt de 801 000 \$ pour des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts, et de voirie sur la rue Saint-Jacques Est.

10-09-258

Soumissions pour services professionnels de firmes d'ingénieurs-conseil pour la conception de plans, devis et surveillance des travaux d'infrastructures pour la réfection de la rue Saint-Georges – Adjudication de contrat

ATTENDU QU'un appel d'offres de services professionnels a été effectué conformément aux articles 573.1.0.1.1 et suivants de la loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'un comité d'évaluation ainsi qu'une grille de pointage ont été établis;

ATTENDU le rapport déposé par le comité;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de services professionnels pour la conception de plans, devis et la surveillance des travaux d'infrastructures de la rue St-Georges à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Teknika HBA inc. pour le prix de 45 850 \$ (avant taxes);

QUE cette dépense soit financée par le programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec et par le règlement d'emprunt à être adopté pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTÉE

10-09-259

Participation à la Journée Normand-Maurice – Versement d'un montant à la Maison des Jeunes La Fréquence

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de verser une contribution de 250 \$ à la Maison des Jeunes La Fréquence en guise de remerciements pour leur participation à la Journée Normand Maurice.

ADOPTÉE

10-09-260

Résolution d'engagement auprès du programme Climat Municipalités

CONSIDÉRANT QUE le GIEC (Groupe d'experts international sur l'évolution du climat) de l'ONU estime que les pays industrialisés doivent réduire **RADICALEMENT** leurs émissions de GES (gaz à effet de serre) afin de stabiliser les concentrations atmosphériques mondiales;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques, dont les conséquences néfastes sont de plus en plus omniprésentes, sont attribuables à l'augmentation importante de nos émissions de GES et que ces changements climatiques vont exercer une pression sur les infrastructures municipales entre autres;

CONSIDÉRANT QUE 50% des émissions de GES sont sous le contrôle ou l'influence des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, dans le cadre de son plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, s'est donné des cibles de réduction des émissions de GES pour le Québec de 6% sous les niveaux d'émissions de 1990;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du récent sommet de Copenhague le gouvernement a haussé sa cible de réduction à 20% pour 2020;

CONSIDÉRANT l'existence du programme Climat municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui subventionne à 90% les municipalités pour qu'elles se dotent d'un inventaire de leurs émissions de GES et d'un plan d'action pour les réduire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont que 10% de la subvention à octroyer et que le temps du personnel affecté au projet est remboursable à même ce montant;

CONSIDÉRANT QU' Enviro-accès, organisme à but non lucratif, compte une équipe d'ingénieurs chimistes chevronnés qui ont déjà réalisé de tels projets pour des entreprises et pour des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Enviro-accès propose une formule clé en main pour permettre à la Ville de Princeville de se doter d'un inventaire de ses émissions de GES et d'élaborer un plan d'action pour les réduire;

Il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, et unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville s'engage à réaliser un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'action conforme aux exigences décrites aux annexes 1 et 2 du Programme Climat municipalité;

QUE la firme Enviro-accès inc., organisme à but non lucratif, soit mandatée pour la préparation de l'inventaire de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction;

QUE Monsieur Mario Juairé, de la Direction générale, soit délégué pour gérer les différentes demandes d'autorisation liées à la demande de subvention auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE

10-09-261

FADOQ – Programme Qualité Logi-Être

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la contribution d'un montant de 298.65 \$ au mouvement la FADOQ programme Qualité Logi-Être pour l'appréciation des résidences pour personnes âgées du territoire.

ADOPTÉE

Campagne de financement de Moisson-Mauricie – classé.

Fondation HDA – Spectacle bénéfice – classé.

10-09-262

Demande de dérogation mineure - François St-Cyr et Hélène Plante

ATTENDU QUE cette clôture est dissimulée par l'aménagement de végétaux;

ATTENDU QUE la marge avant résiduelle est le double de la norme exigée pour un bâtiment;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 42, rue Mgr Poirier, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur St-Cyr et Madame Plante afin de permettre la construction d'une clôture de 2 m de hauteur dans la cour avant, ce qui représente une dérogation de 1 m pour la hauteur de la clôture p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

10-09-263

Demande à la CPTAQ- Michel Thibodeau et Mireille Lemelin

ATTENDU QUE les demandeurs Michel Thibodeau et Mireille Lemelin s'adressent à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir une superficie d'environ 121 acres sur partie des lots P-17B et P-18A rang 9 du cadastre du canton de Stanfold;

ATTENDU QUE les demandeurs veulent valoriser le potentiel de ce boisé;

ATTENDU QUE les demandeurs veulent exploiter l'érablière située dans ce boisé;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

Avis de la RACJ sur une demande de permis d'alcool – Bar Salon chez Dan
– dépôt.

10-09-264

Vente d'un lot résidentiel – 175 Lecours

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Jesse Houle et ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-235 (175 Lecours) pour le prix de 15 852.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

10-09-265

Cercle Social et Culturel de Princeville inc. – Demande de prêt de local au Centre Aquatique de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de faire les démarches auprès du Centre aquatique de l'Érable pour le Cercle social et Culturel puisse utiliser gratuitement le local vacant afin d'organiser leurs réunions et/ou de rencontres communautaires.

ADOPTÉE

10-09-266 **Tournoi provincial Bantam-Midget Desjardins de Princeville – Demande d’aide financière.**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de contribuer à l’organisation du Tournoi Provincial Bantam/Midget Desjardins – Édition 2011 par l’octroi d’un montant de 500 \$ pour l’achat de médaillons et bannières.

ADOPTÉE

10-09-267 **Demande de prêt de salle – Filles d’Isabelle Gala Folklorique**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prêter la Salle du Centre communautaire Pierre-Prince pour le Gala Folklorique qui aura lieu le dimanche 17 avril 2011 organisé par les Filles d’Isabelle de Princeville.

ADOPTÉE

10-09-268 **Mouvement Albatros – Tournoi de golf**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de déléguer un quatuor de représentants de la Ville de Princeville au Tournoi de golf organisé par et au profit du Mouvement Albatros, et ce, au coût de 500 \$.

ADOPTÉE

Marché public de l’érable – classé.

10-09-269 **Entente de fourniture de service d’un technicien informatique avec la Ville de Plessisville**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l’entente qui a pour objet la fourniture par la Ville de Plessisville d’un technicien en informatique.

ADOPTÉE

10-09-270 **Demande à la Société des Alcools du Québec pour obtenir une succursale à Princeville**

ATTENDU QUE les succursales de la Société des Alcools du Québec se situent à douze kilomètres pour celle de Plessisville et quatorze kilomètres pour celles de Victoriaville;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville est une ville de centralité par le fait qu’elle offre plusieurs services et emplois débordant des limites de son territoire;

ATTENDU QUE la route 116 qui la traverse a un débit journalier de plus de 14 000 véhicules par jour;

ATTENDU QUE la population de Princeville est d’environ 6 000 habitants;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de demander à la Société des Alcools du Québec d'évaluer la possibilité d'implanter une succursale dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Le conseiller Rock Paquin remet officiellement un chèque de 2 080 \$ à Pierrette Plamondon, représentante de Partage Saint-Eusèbe, qui correspond aux profits générés par le Souper des Conseillers dans le cadre de la Foire champêtre et culturelle de Princeville.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

10-09-271

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire